

2017

La figure du Cowboy : représentations de la violence réelle et symbolique de l'exceptionnalisme américain dans la critique française du genre Western.

Jodie Miller
University of Tennessee, Knoxville

Follow this and additional works at: <https://trace.tennessee.edu/vernacular>



Part of the [Other French and Francophone Language and Literature Commons](#)

Recommended Citation

Miller, Jodie (2017) "La figure du Cowboy : représentations de la violence réelle et symbolique de l'exceptionnalisme américain dans la critique française du genre Western," *Vernacular: New Connections in Language, Literature, & Culture*: Vol. 2 : Iss. 1 , Article 9.

Available at: <https://trace.tennessee.edu/vernacular/vol2/iss1/9>

This article is brought to you freely and openly by Volunteer, Open-access, Library-hosted Journals (VOL Journals), published in partnership with The University of Tennessee (UT) University Libraries. This article has been accepted for inclusion in Vernacular: New Connections in Language, Literature, & Culture by an authorized editor. For more information, please visit <https://trace.tennessee.edu/vernacular>.

La figure du Cowboy : représentations de la violence réelle et symbolique de l'exceptionnalisme américain dans la critique française du genre *Western*.

À travers la représentation du cowboy américain du Far West sauvage, l'image d'un justicier qui rend la justice lui-même est perceptible. Dans le genre western, ce justicier est la figure imposante du cowboy solitaire errant dans les plaines vastes où la terre et le ciel se mêlent à l'horizon. Ce « personnage héroïque » (Leutrat, « Out there on the great open spaces » 89), qui est responsable de « la domestication de l'Ouest » (93), occupe une place essentielle dans le western américain, autant lié aux grands espaces de l'Amérique qu'au respect de la loi du plus fort. Jean-Louis Leutrat parle de la consécration du cowboy comme personnage héroïque entre les années 1890 – 1920 pendant lesquelles, la figure du cowboy et du Far West commençait à prendre forme et « accéder au statut de héros dans les fictions populaire » (89). C'est-à-dire que le cowboy n'entre pas « dans le jeu du policier », mais répond « à la violence par la violence » (Lévy paragr. 3) en faisant respecter la loi la plus forte. Les représentations de cette figure montrent la « scène mythique (l'homme victorieux des forces naturelles) » (93) reflétant des valeurs américaines légendaires qui existent toujours au plan international.

Des critiques français du genre western, particulièrement Jean-Louis Rieuepeyrou, André Bazin et Jean-Louis Leutrat, aident à mettre en lumière la perspective française sur cette figure typique américaine. Leurs critiques du western montrent la manière à travers laquelle ce genre dépeint une image évocatrice de l'intervention mondiale des États-Unis en relevant une métaphore du cowboy surhumain sur le plan international. Par exemple, selon Rieuepeyrou, « the western immediately evokes an image of violent action, of pursuits and brawl » (117). Dans cette métaphore du cowboy et la politique étrangère américaine, l'Amérique est le gendarme du monde – un justicier mondial – ayant une qualité exceptionnelle en ce qui concerne ses stratégies du maintien de la paix et son pouvoir militaire. Comme le cowboy, l'Amérique fait respecter la

loi – en forme d'un tyran qui harcèle les autres entités internationales par l'action militaire violente. Derrière ce harcèlement mondial des États-Unis se trouve la croyance des Américains dans « the universality of [their] values » et le développement des « foreign policies that reflect such exceptionalism » (Hoffman 115). Cette politique d'exceptionnalisme américain se manifeste en l'intervention militaire étrangère d'une nature effrénée à travers laquelle deux formes de violence se présentent – une violence réelle et une violence symbolique.

Le processus de violence réelle se manifeste lorsque le gouvernement américain se sert de son pouvoir militaire pour faire face à une menace qui va à l'encontre de la puissance américaine et de son style de vie. L'exceptionnalisme américain peut être illustré surtout dans la manière que les États-Unis opposent à cette menace exactement comme le cowboy du Far West contre les « méchants » afin de combattre ceux qui mettent en péril leurs mœurs et leur manière de vie. Les théories de Walter Benjamin sur la violence, dans son essai *Critique of Violence*, et de Michel Foucault sur le système global de pouvoir, dans *Il faut défendre la société*, aideront à illustrer la l'image de l'Amérique dans les actions du cowboy comme agent imposant qui effectue la loi du plus fort par la violence. Cette opposition peut être également perçue dans une tentative de l'élimination d'un groupe non-américain, c'est-à-dire l'Autre qui pose un obstacle culturel ou politique à la perspective hégémonique de l'intervention étrangère des États-Unis. En s'appuyant sur des articles critiques français de la politique américaine, l'intervention américaine – telle que le plan Marshall, « la doctrine Monroe », l'intervention en Amérique Centrale, et la guerre en Irak, parmi bien d'autres exemples – peut être considérée comme cette élimination de l'Autre, non-américain – la violence réelle. La violence symbolique de l'intervention médiatrice américaine se présente aussi dans cette élimination manichéenne de l'altérité culturelle et

politique d'un pays qui est perçu et diabolisé en tant que celui qui n'est pas américain, ainsi que dans le soutien du peuple américain pour les stratégies médiatrices de son gouvernement.

Cette élimination manichéenne se voit, par exemple, au moment des attentats du 11 septembre 2001 à travers les mots du Président Bush :

Nous rallierons le monde derrière nous, c'est un combat pour les idées ... nous allons débarrasser le monde des malfaisants ... quiconque déclare la guerre aux États-Unis choisit son propre anéantissement, ou bien vous êtes avec nous, ou bien vous êtes les terroristes. (Garcin 205)

À travers la figure du cowboy, on aperçoit une perspective française sur cet exceptionnalisme américain dans l'intervention internationale qui s'établit non seulement sur l'usage de force violente de la part des États-Unis, mais aussi sur la violence symbolique sous-jacente à la puissance américaine.

Rieupeyrou affirme dans *The Western: A historical Genre*, que le western « is rather a faithful representation of a too-often unrecognized reality » (128). Cette réalité est la réécriture de l'histoire américaine par les images du cowboy et la violence du Far West. Dans le contexte de l'intervention américaine, cette réalité, dont parle Rieupeyrou, représente et consiste d'une hégémonie américaine à travers laquelle l'Amérique rend la justice au niveau international. Le western montre la justice effectuée par la violence, la loi du plus fort. Or, la question primordiale de cette intervention américaine est la suivante : Les États-Unis ont-ils le droit moral d'intervenir dans les affaires étrangères au niveau international ? À travers une hégémonie américaine provenant du pouvoir militaire des États-Unis, « un pays en état de guerre permanente » (Scahill paragr. 2), une idéologie américaine est diffusée. Par exemple, y compris est un « leadership américain » qui « est à la fois bon pour l'Amérique et pour le monde » (Dimitrova 18), ainsi que

la notion que l'Amérique peut s'identifier « dans des termes exclusifs qui la distinguent du sort des autres nations » (Heurtebize paragr. 1). En rapprochant l'hégémonie militaire américaine à son exceptionnalisme idéologique, nous voyons le processus par lequel l'Amérique « protects and ... projects » (Hoffman 120) ses intérêts et valeurs – l'action militaire. Ces valeurs que l'Amérique s'efforce à protéger sont évidentes dans la vue historique que les Américains ont de leur propre gouvernement et pays comme berceau des « unique experiments in governance and liberty » (Holsti 382) qui inspire les autres en servant comme modèles de la liberté et la paix. Ces valeurs reflètent une manière de vivre qui soutient la croyance inébranlable de la part des Américains de la supériorité des États-Unis.

Le terme « exceptionnalisme », forgé initialement en 1831 par Alexis de Tocqueville, réfère aujourd'hui, selon l'article de Harold Hongju Koh, *American Exceptionalism*, aux « double standards » que le gouvernement américain se permet. Même si les Américains « tend to strike the world as pushy, preachy, insensitive, self-righteous, and usually, anti-French » (Koh 1481), la caractéristique suivante sur l'exceptionnalisme américain, qui élucide une description spécifique du terme, semble plus adaptée.

... in the cathedral of international human rights, the United States is so often seen as a flying buttress, rather than a pillar, willing to stand outside the structure supporting it but unwilling to subject itself to the critical examination and rules of that structure. (Koh 1485)

Dans le contexte du droit international, les États-Unis ne maintiennent pas ses propres ordonnances. C'est une nation à part – le « flying buttress » sur le plan international, une nation qui veut donner l'impression de ne pas dépendre de personne, et une structure qui se soutient au lieu d'être un « pillar » qui appuie la structure internationale. Sans cette « critical examination »

mentionnée, ainsi que la réticence de la part de l'Amérique de se mettre sous les règles qu'elle a instaurées au départ, elle se déclare exceptionnelle à elle-même. En outre de cette réticence à se soumettre à la structure des organisations internationales, telles que l'ONU, les États-Unis se servent de la souveraineté sans entraves de sa puissance militaire pour effectuer une justice autoproclamée. En suivant l'idéologie américaine, « the responsibilities of leadership require the United States on occasion to transgress prevailing norms » (Holsti 382) pour maintenir la paix. De la même manière, Foucault explique dans son cours au Collège de France, *Il faut défendre la société*, qu'en étant le gendarme du monde dans le système global de pouvoir, les États-Unis sont la puissance « qui détient le pouvoir et celle qui est titulaire de la norme » (44). En agissant comme le « flying buttress » de la politique internationale, le gouvernement américain protège son pouvoir « contre ceux qui dévient par rapport à cette norme », c'est à dire ceux qui représentent un danger aux valeurs américaines instaurées par les organisations internationales. Foucault parle du concept de guerre sociale dans le contexte de « race » à travers une perspective historique. En parlant de l'exceptionnalisme américain en tant qu'un système global qui inclut la dynamique de pouvoir entre la puissance hégémonique américaine opposée aux autres entités politiques, il faut bien noter qu'en ce qui concerne le concept de « race », il s'agit surtout de la manière que les États-Unis réagissent aux autres sur le plan international et le traitement de ceux-ci comme l'Autre qui oppose les valeurs américaines.

Par ailleurs, le terme exceptionnalisme s'avère utile pour décrire des situations dans la politique étrangère américaine qui font partie de la théorisation de Foucault. Par exemple, le « désaccord entre les États-Unis et l'Europe au sujet de la guerre en Irak » (Fukuyama paragr. 1), ainsi que le principe englobant que les États-Unis ne comprennent pas « its own limitations or the rights of others » (Burman 114) appliquent à l'idée qu'une seule puissance détient le pouvoir.

Prenons par exemple l'opération liberté irakienne où cette justice autoproclamée se manifeste dans les décisions, contestablement hégémoniques, prises unilatéralement de la part des États-Unis et ses alliés qui ont imposé « une démocratie en Iraq [qui] amènerait arithmétiquement un pouvoir chiite à Bagdad. » En outre, Garcin rappelle que :

... la reconstruction de l'Iraq était clairement dévolue aux alliés, avant que Colin Powell ne déclarât dès la deuxième semaine de la guerre : 'quand vous renversez un régime, vous avez une responsabilité immédiate à assumer, qui est de prendre en charge le gouvernement [du pays] jusqu'à pouvoir transférer le pouvoir à une administration civile, puis au peuple ; nous ne sommes pas chargés de ce fardeau énorme.' (209)

Selon la perspective française, cette souveraineté américaine sans entraves sur le plan international – c'est-à-dire le statut de justicier – se présente à travers une « grande stratégie » politique de trois étapes :

La définition des intérêts sécuritaires américains ; 2) l'identification des menaces à l'égard de ces intérêts ; 3) la manière d'allouer et de déployer au mieux les ressources militaires, diplomatiques et économiques afin de protéger les intérêts vitaux des États-Unis. (Dimitrova paragr. 10)

Cette perspective montre les processus par lesquels les États-Unis effectuent la violence réelle et symbolique en faisant face à une menace au style de vie et pouvoir américain, ce qui mène à l'élimination de l'Autre, diabolisé par « la guerre juste ». Ce processus est évocateur d'une stratégie politique dictée par une avidité qui se voit dans la capacité de s'attaquer à une autre culture. En faisant la guerre sur le territoire étranger, l'Amérique détruit la culture de l'Autre. La guerre en Irak et l'assassinat de Saddam Hussein sont des exemples parfaits de cette élimination culturelle de l'Autre. On pourrait parler aussi d'une reconstruction sociale et politique à l'image

de l'Amérique – une élimination préméditée qui anéantit l'Autre, et par la suite une rénovation culturelle selon une conception américaine des valeurs sociétales et politiques.

L'exceptionnalisme hégémonique américain fonctionne aussi dans un sens non-militaire en s'établissant à travers l'impact culturel du style de vie américain. Dans notre contexte, ce style de vie représente

[une] source de pouvoir... incluant, aux côtés des ressources militaires et économiques, des ressources moins tangibles comme les institutions, la culture, les médias ou l'idéologie, tout en gardant la même vision de ce pouvoir... comme la capacité "d'avoir les belles cartes dans le jeu de poker international." (Vanel paragr. 40)

Cette source de pouvoir « moins tangible » dont Vanel parle est ce qu'on appelle « soft power » par lequel la culture américaine est imitée dans le monde entier. Autrement dit, « the entire American 'way of life', then, is seen as a model and the 'last great hope' for others » (Holsti 399). Ce pouvoir non-militaire joue un rôle symbolique en servant de représentation d'une des deux formes de violence vues dans l'intervention mondiale américaine. À travers la perspective française, cet exceptionnalisme – l'imitation mondiale de la culture américaine – peut être caractérisé par l'idéologie américaine qui promeut l'idée que la supériorité culturelle et puissance militaire des États-Unis donnent droit à intervenir dans les affaires des autres pays. La violence réelle et symbolique entraîne et se présente dans la croyance résolue que cette intervention est d'une nature juste.

À travers les stratégies de médiation dans la politique étrangère des États-Unis dont le pouvoir militaire exceptionnel fournit les moyens par la violence, un dualisme peut être perçu. En terme de manifestation de la violence réelle et symbolique, il s'agit des actions du gouvernement américain vis-à-vis du peuple américain. À cet égard, pour bien des Américains, il

semble que la violence est une norme provenant d'une perspective hégémonique gouvernementale. Les Américains sont-ils habitués à un gouvernement qui utilise de la violence comme un moyen d'atteindre des objectifs intéressés – des objectifs, tels que le maintien de la paix et la continuation de l'hégémonie idéologique américaine ? Étudions, par exemple, les mots de Walter Benjamin dans sa *Critique of Violence*, qui soulignent le « double standard » dans la politique étrangère américaine en indiquant plus précisément de quoi il s'agit dans la distinction entre ces deux types de violence.

[....] one might perhaps consider the surprising possibility that the law's interest in a monopoly of violence vis-à-vis individuals is not explained by the intention of preserving legal ends but, rather, by that of preserving the law itself; that violence, when not in the hands of the law, threatens it not by the ends that it may pursue but by its mere existence outside the law. (Benjamin 281)

Ici, le gouvernement américain détient le monopole de la violence de par son pouvoir militaire. En outre, le gouvernement n'a visiblement pas l'intention de renoncer à ce monopole qui s'effectue à travers son « double standard », le phénomène du « flying buttress » où les États-Unis ne respectent pas les règles qu'elle a établies. Quand le gouvernement américain s'intéresse à l'usage de la violence, le peuple américain l'accepte. Même si l'usage de violence par le gouvernement ne reste pas dans les contraintes de la loi, qu'il a le dessein d'établir une sorte de justice selon ce qui sera bénéfique aux États-Unis en particulier, le peuple américain l'accepte. C'est à ce point-ci que cet usage devient dangereux. De plus, d'après la théorie d'Edward Saïd, la violence se définit à la fois comme américaine et non-américaine. Il aborde ce sujet dans *Orientalisme*. Au contexte européen, l'orientalisme est :

[la] notion collective qui nous définit, « nous » Européens, en face de tous « ceux-là » qui sont non européens; on peut bien soutenir que le trait essentiel de la culture européenne est précisément ce qui l'a rendue hégémonique en Europe et hors d'Europe : l'idée d'une identité européenne supérieure à tous les peuples et à toutes les cultures qui ne sont pas européens. (19)

Dans le contexte américain, c'est la surpuissance militaire par laquelle le gouvernement américain se définit en tant que médiateur et justicier (comme le cowboy se justifie à travers la violence dans le genre western) en face de ceux qui ne sont pas américains, ou ceux qui mettent en péril le style de vie américain. Cette puissance militaire fournit une supériorité dans la politique étrangère et met à par les États-Unis, dont la preuve se présente dans le langage extrême du Président Bush, « vous êtes avec nous, ou bien vous êtes les terroristes » (Garcin 205). Dans ce dynamisme entre les États-Unis et l'Autre en dehors des frontières américaines avec un système politique différent de celui aux États-Unis, il s'agit toujours d'une croyance de sa propre supériorité qui rend permmissible une intervention dans les autres pays. L'intervention américaine dans les affaires étrangères est dictée par l'intérêt de ses propres fins, une inquiétude pour sa propre existence, et aussi une perception de supériorité dans le monde en dehors des États-Unis (ce qui est montré à travers « la grande stratégie » des États-Unis dans l'article de Dimitrova). Le peuple américain s'habitue ainsi à l'idée qu'il appartient au pays le plus puissant.

Par ailleurs, Serge Abrate explique le statut superpuissant du gouvernement américain et par quels processus le pouvoir des États-Unis – sans équivalent – leur permet d'effectuer leur propre perspective de la justice à travers le monde.

Cette domination économique, militaire et culturelle est tellement écrasante que, lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères, Huber Vedrine estimait que le terme

superpuissance ne suffisait plus pour décrire la situation et qu'on se doit d'utiliser le terme hyperpuissance. Un nombre considérable de commentaires... s'inquiètent de l'hégémonie américaine, de l'impérialisme américain et de la vision unipolaire du monde. (27-28)

L'argument d'Abrate évoque l'image d'un pays surhumain, plus large que l'imagination, dont les stratégies politiques et l'hyperpuissance à l'étranger rendent craintifs les autres pays. Dans le contexte de la perspective française sur la puissance militaire américaine, Abrate met en lumière l'opinion française que la puissance du pays se fonde surtout dans « le militarisme ou la quête d'une domination mondiale à travers la force » (Golup paragr. 7). Est-ce cette peur de la domination à travers la force qui rend les États-Unis puissants et leur donne une qualité surhumaine ? Même les grands espaces américains, comparés à la France densément peuplée et moins immense dans sa superficie territoriale, ont cette qualité surhumaine. Cette hyperpuissance favorise un impérialisme et permet aux États-Unis à imposer ses propres intérêts dans les affaires internationales. Cette « vision unipolaire du monde » dont parle Abrate, mène à une perspective manichéenne envers les entités politiques non-américaines. Comme dans le genre western avec la dynamique simpliste des bons contre les méchants, dans l'image unipolaire américaine du monde, l'Amérique puissante et supérieure fait face au monde non-américain diabolisé. Toute culture non-américaine est par extension inférieure. Selon la conjoncture sociale et économique mondiale, les États-Unis ont surtout le droit d'intervenir dans les affaires de tout autre pays. « La stratégie de l'orientalisme est fonction de cette supériorité *de position* qui n'est pas rigide est qui place l'Occidental dans toute espèce de rapports avec l'Orient sans jamais lui faire perdre la haute main » (Saïd 20). Les stratégies interventionnistes de la médiation mondiale des États-Unis représentent une croyance en sa propre supériorité. En contrôlant la situation d'intervention au

plan international, ils ne perdent jamais leur statut superpuissant de médiateur, de gendarme du monde.

Ce statut hyperpuissant permet aux États-Unis de suivre une loi autoproclamée, par laquelle le gouvernement américain effectue en effet les interventions hors-la-loi, telles que des actes illégaux (le phénomène du « flying buttress ») et symboliques d'une hégémonie américaine. Cette hégémonie permet une violence militaire afin d'éliminer des injustices (selon la perspective du gouvernement américain) dans les affaires des autres pays. D'après la perspective américaine, ces injustices doivent être anéanties. Les États-Unis ont le pouvoir militaire, et, à travers cet exceptionnalisme militaire, aussi le droit d'agir ainsi. Benjamin explique :

The same may be more drastically suggested if one reflects how often the figure of the “great” criminal, however repellent his ends may have been, has aroused the secret admiration of the public. This cannot result from his deed, but only from the violence to which it bears witness. (Benjamin 281)

Dans notre contexte, ce « great criminal » que mentionne Benjamin fait référence au gouvernement américain et le « public » au peuple américain. L'américain se voit en tant que membre intégrant de la société et la culture américaines, appartenant à l'entité politique des États-Unis, et c'est l'image militairement et politiquement puissante du pays qui sert souvent à créer ce sentiment d'appartenance et une fierté d'être américain. Cette conception de soi en tant qu'américain à travers l'image puissante du gouvernement américain glorifie la violence symbolique, ainsi que réelle, envers les pays étrangers qui sont inférieurs (surtout dans le cas où une fierté d'appartenance est liée étroitement avec l'image puissante des États-Unis). La violence effectuée par les États-Unis est symbolique quand il s'agit d'un droit du pays d'intervenir dans

les affaires étrangères grâce à sa puissance, sa supériorité, et même sa propre image de lui-même (la conception du peuple américain de son propre gouvernement). La notion de la violence réelle se présente quand il s'agit des actions du gouvernement américain à l'étranger. Ce dualisme des actions du gouvernement vis-à-vis des actions du peuple américain évoque aussi l'image du cowboy et met en lumière un paradoxe dans ses actions justicières. Par exemple, de la même manière que la puissance militaire brutale fournit la possibilité et le moyen de l'intervention américaine sans interférence sérieuse des autres entités politiques, la légende du héros dans les westerns le précède en lui apportant une réputation qui « renforce son prestige et son efficacité » (Agacinski paragr. 8). Cependant, la légende qui précède le cowboy cache sa façon de rendre la justice de ceux dans son monde, exactement comme le peuple américain est biaisé quand il s'agit de son propre gouvernement et peut ainsi être aveuglé aux atrocités internationales commises. La justice et les actes violents du cowboy créent un lien « entre le monde sauvage et le monde civil » de la même manière que les États-Unis se servent de leur pouvoir militaire en s'exonérant des mêmes lois internationales que suivent les autres pays (encore le phénomène du « flying buttress »). À travers leurs actions, les cowboys « n'appartiennent donc pas à l'ordre légal et bourgeois qu'ils instaurent, et par leur action en faveur de la loi ils deviennent étrangers au monde sauvage qui était le leur » (Agacinski paragr. 10). C'est alors que le cowboy devient exceptionnel à son propre monde. Autrement dit, le cowboy n'appartient pas à l'ordre légal de son monde à cause de la justice et les actes violents qui séparent le monde sauvage au monde civil. La loi qu'il instaure n'est pas une justice par la loi, mais une justice du plus fort qui exige d'être suivie – le cowboy est le véritable « flying buttress » dans le monde du western.

Afin d'analyser la perspective française de la violence médiatrice et interventionniste des États-Unis, on regardera l'image du cowboy dans le genre western dans le film américain à

travers les critiques de Bazin, Rieupeyrou et Leutrat, parmi d'autres. Ces critiques mettent en lumière des caractéristiques évidentes dans le western même aujourd'hui, dans lesquelles on peut voir l'image des stratégies interventionnistes américaines. À travers l'image du western avec le cowboy sauvage au pistolet, des chevaux galopants qui symbolisent la liberté des grands espaces américains du Far West, sa représentation cherche à créer des liens entre son personnage et l'entité culturelle d'où il vient - l'Amérique. Dans le contexte du film, le western « has been primarily responsible for the Frenchman's concept of the American West, and thus to a large degree of America itself » (168). Par exemple, dans *What is cinema?* de Bain, le cowboy doit faire face aux « insurmountable obstacles ». Selon le scénario de ce genre de film, il existe un « scoundrel and the good cowboy is forced to rid society of him, man to man » (143). Ce « scoundrel » est souvent l'Amérindien, qui est l'« incarnation négative par excellence l'altérité menaçante dans le western classique » (Mirandette 64). Cette personnification de l'Autre dans la figure de l'Amérindien sauvage est à la fois de manière physique et symbolique. Par exemple, l'Amérindien est représenté « dans le costume des tribus des plaines avec une coiffe de plumes », tandis que le cowboy est un « cavalier » (Leutrat, « Out there on the great open spaces » 90) qui défend la justice et apporte le progrès (même si c'est par la violence). De plus, « the role of the savage is more or less interchangeable between Indians and outlaws since both groups are associated with lawlessness ... and rejection of the town's settled way of life » (Carter 42). Cette juxtaposition du cowboy à l'Amérindien montre l'essentiel du cowboy - il sert à libérer la société du poids du méchant. N'est-ce pas aussi une image de l'élimination manichéenne de l'Autre diabolisé dans l'intervention médiatrice américaine ? C'est encore un symbolisme d'une violence provenant de l'idée que les États-Unis savent mieux - que sa propre justice unilatérale est appropriée, ses opinions les plus légitimes, sa manière de vivre la meilleure. C'est le résultat de

cette idéologie hégémonique qui se présente comme une violence réelle. Selon Rieuepeyrou, les Amérindiens « must be wiped out in order to allow civilisation to conquer lands » (124). Il constate que le western « has patiently reconstructed, like a gigantic jigsaw puzzle, the history of the New World » (127), c'est-à-dire la politique américaine, et qu'il continue de la reconstruire jusqu'à nos jours.

Dans cette reconstruction de la stratégie politique américaine, les caractéristiques du genre western reflètent le cadre dans lequel l'intervention mondiale américaine s'effectue, c'est-à-dire l'usage de la violence pour éliminer l'ennemi, et pour « conquérir de nouveaux territoires » (Mirandette 64). Dans le contexte de l'intervention américaine, ce n'est pas une question de « conquérir », mais de diffuser mondialement l'idéologie américaine. Cette diffusion idéologique se présente à travers des situations politiques, telles que l'instauration d'une démocratie américaine en Irak ou dans l'exercice des pouvoirs policiers selon la doctrine Monroe. Selon Bazin, le western est une épopée avec un protagoniste surhumain qui conquiert et élimine les « méchants ».

The western is in the epic category because of the superhuman level of its heroes and the legendary magnitude of their feats of valor. [...] The cowboy is a knight-at-arms. The style of the mise en scene is in keeping with the character of the hero [...] the set-ups of the shots, with their predilection for vast horizons, all-encompassing shots [...] (146)

L'image surhumaine du paysage américain dans le western (même si tous les westerns n'ont pas été réalisés aux États-Unis) – les horizons vastes, les routes qui vont à l'infini, le « big sky country », représente une idée des États-Unis, une incarnation de l'esprit américain. C'est une idée plus grande que la vie qui appartient aux espaces immenses, surréels dans l'étendue de leur immensité. Selon Jean-Louis Leutrat, dans le western il s'agit de « traverser des étendues, des

fleuves, de tracer une ligne à travers un paysage » (« Les cartes de l'ouest » 406). Cette métaphore comprend même le gouvernement américain - une force immense, un stimulant formidable au militaire géant, qui effectue sa propre justice en s'introduisant dans les affaires internationales, en parcourant le monde comme le cowboy parcourt la prairie. Cela évoque la dynamique du bien et du mal sur laquelle les stratégies politiques étrangères des États-Unis se fondent.

... this epic style [des westerns] derives its real meaning only from the morality which underlies and justifies it. It is the morality of a world in which social good and evil, in their simplicity and necessity, exist like two primary and basic elements. (Bazin 146)

Cette caractéristique manichéenne du bien et du mal se présente à travers la violence des actions justicières des États-Unis, ainsi que du cowboy, et représente ce qu'on peut appeler « l'esprit » de l'intervention médiatrice mondiale américaine. C'est seulement à travers la violence que les États-Unis gardent son statut hyper puissant dans le monde. Le statut de médiateur est en effet un statut de justicier et sa justice existe hors le cadre légal aux niveaux internationaux et moraux. C'est une justice intéressée qui accomplit surtout les objectifs américains : ce qui est dans l'intérêt des États-Unis et une défense et diffusion de leur manière de vie.

Quant à la violence du genre western, dans son livre, *American 'Unculture' in French Drama – Homo Americanus*, Les Essif parle de la justice du cowboy américain dans le contexte de l'altérité globale de la culture américaine vis à vis de la culture française.

The raw hostility of the Far West is perhaps best illustrated through the cinema. [...] In his study of the American western, André Bazin reminds us of the proliferation of violence in the cause of an ultimately flawed sense of morality and justice: 'to be

effective, this justice must be applied by men who were as strong and reckless as the criminals... the sheriff is often no better than the men he has hanged'. (cité 122)

À travers « the sheriff » dans cette citation, on voit l'image du « great criminal » dont parle Benjamin et une représentation de l'Amérique et son intervention militaire dans le monde. Les actions justicières hors-la-loi de la part du cowboy semblent être représentatives d'un moyen plus efficace de rendre la justice – un moyen qui facilite les intérêts de l'agent effectuant cette justice. Quelle force violente serait plus efficace que la force militaire ? Cette question se pose à travers le livre, *Why do People Hate America* ? quelle genre western promeut :

the myth that evil is intractable and can only be eradicated, that justice comes down to the willingness to spill blood, that liberty resides in the right to make armed response, that the use of violence is the legitimate and only secure way to resolve a conflict. (Essif 123)

Dans le contexte de l'intervention internationale américaine, les États-Unis montrent qu'ils sont disposés à effectuer de la violence pour résoudre un conflit sur le plan international. Même si le monde ne s'habitue pas à l'idée d'une domination américaine par sa puissance militaire, ou comme dit Abrate, une domination « par une seule super puissance : les États- Unis » (28), les Américains ont néanmoins tendance à « preach at other nations rather than listen to them, a tendency as well to assume that American motives are pure where those of others are not... » (Koh 1480). Il y a une subtilité benjaminienne qui se trouve à cet égard. Par exemple, quand il s'agit de la puissance militaire américaine,

[...] a duality in the function of violence is characteristic of militarism, which could only come into being through general conscription. Militarism is the compulsory, universal use of violence as a means to the ends of the state. (Benjamin 284)

L'usage de la force militaire pour atteindre un but reflète les intérêts américains dans les méthodes médiatrices du pays. C'est aussi en cela que l'image du cowboy représente un archétype américain. C'est-à-dire que le cowboy existe à travers la violence de son monde. Lorsque Koh écrit que les Américains ont tendance à supposer et à prêcher que leurs desseins sont purs quand ceux des autres ne le sont pas, il s'agit de cette conscription générale dont parle Benjamin. Dans le cas des États-Unis, on voit que la raison pour la violence existe non seulement pour effectuer une justice autoproclamée, mais aussi pour créer un accord collectif sur l'usage de la force par cette conscription générale. Symboliquement, le peuple américain s'associe à l'idée de l'intervention américaine mondiale, à l'idée de la violence comme une fin raisonnable, comme une manifestation de la superpuissance et de la légitimité morale de son pays. N'est-ce pas aussi une forme de fierté de la capacité violente de leur gouvernement ?

Le genre western « represents a mythic space in which the history, idea, and themes of America are explored » (Essif 123). Dans la représentation du cowboy justicier se révèle la peur que « the American political outlook continues to be too readily and uncritically shaped and confined by the myth of the redemptive, regenerative powers of violence » et en même temps que les Américains « do not understand how their most triumphalist national myths inspire doubt and fear in people the world over » (173). La violence du cowboy envers les « méchants » reflète la violence réelle du government, c'est-à-dire sa force militaire en ce qui concerne la réalisation de ses stratégies médiatrices. C'est dans cette image de justicier qui existe la perspective française sur l'intervention mondiale américaine, une image d'un pays dont « l'ordre politique se fonde sur son contraire » (Agacinski 10). Le cowboy met un terme à la scène en éliminant les « méchants », alors que les États-Unis pratiquent une violence qui anéantit ceux qui

représentent un obstacle à la domination américaine et l'idéologie hégémonique que le monde a besoin de la même conception culturelle et politique que les États-Unis.

Bibliographie

- Abrate, Serge. « Comment les États-Unis sont perçus par les Français », *American Association of Teachers of French*, National Bulletin, November, 30 (2), 2004, 27-33.
- Bazin, André. *What is Cinema?* Vol. 2, University of California Press, 1971.
- Benjamin, Walter. “Critique of Violence.” *Reflections*. Ed. Peter Demetz. New York: Schocken Books, 1986.
- Baudrillard, Jean. *Amérique*. Éditions Grasset et Fasquelle, 1986.
- Burman, Stephen. *The State of the American Empire: How the USA shapes the world*. University of California Press, 2007.
- Carter, Matthew. *Myth of the Western: New Perspectives on Hollywood’s Frontier Narrative*. Edinburgh University Press Ltd, 2014.
- Dimitrova, Anna. « Le débat sur la politique étrangère d’Obama : quelle nouvelle « grande stratégie » pour les Etats-Unis ? » *Etudes Internationales*, vol. 43, no. 2, 2012. pp. 231-256. <https://www.erudit.org/revue/ei/2012/v43/n2/1011552ar.html>
- Essif, Les. *American ‘Unculture’ in French Drama – Homo Americanus*. Palgrave Macmillan, 2013.
- Foucault, Michel. « *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France, 1975-1976* ». éd. établie, dans le cadre de l’Association pour le Centre Michel Foucault par Mauro Bertiani et Alessandro Fontana ; sous la dir. de François Ewald et Alessandro Fontana. Paris, Seuil, 1997.
- Fukuyama, Francis. « L’exceptionnalisme américain et la politique étrangère des États-Unis ». *Politique Américaine*, 1/2005, no. 1, pp. 37-42. <https://www.cairn.info/revue-politiqueamericaine-2005-1-page-37.htm>

- Garcin Thierry. « Les contradictions de la politique étrangère américaine durant la crise iraquienne ». *l'AFRI*, vol. VI, 2005. pp. 203-211
- Golub, Philip. « De la mondialisation au militarisme : la crise de l'hégémonie américaine ». *Contrario*, 2/2004, vol. 2, pp. 9-33. <http://www.cairn.info/revue-a-contrario-2004-2-page-9.htm>
- Heurtebize, Frédéric. « Exceptionnalisme et impérialisme dans le discours de politique étrangère américain des années Clinton ». *LISA e-journal*, vol. 5, no. 3, 2007. Transatlantic Views of Empires. pp. 24-46. <https://lisa.revues.org/1488>
- Hoffmann, Stanley. *Chaos and Violence: What Globalization, Failed States, and Terrorism mean for U.S. Foreign Policy*. Rowman and Littlefield Publishers, Inc., 2006.
- Holsti, K.J. « Exceptionalism in American foreign policy ». *European Journal of International Relations*, 17 (3), pp. 388-404.
- Leutrat, Jean-Louis. « Les cartes de l'Ouest: histoire, nature, Déréalisation dans les films des années 20 ». *Revue Française d'Études Américaines*. no. 26, 1985. Le paysage américain. pp. 403-415. http://www.persee.fr/doc/AsPDFrfea_0397-7870_1985_num_26_1_1212.pdf
- Leutrat, Jean-Louis. “Out there on the Great Open Spaces where Men are Men.” *Revue française d'études américaines*, No. 7, Arts et Société aux États-Unis (Avril 79), pp. 89-100
- Lévy, Denis. « Bronco Billy », *L'Art du Cinema*. 66-69 (Spring-Summer 2010), p. 43.
- Mirandette, Marie Claude. « Dans les petits pots, les meilleurs onguents... » *Ciné-Bulles*, vol. 23, n° 3, 2005, p. 64. <https://www.erudit.org/culture/cb1068900/cb1086873/33217ac.pdf>
- Rieuepyrout, Jean-Louis. “The Western: A Historical Genre.” *The Quarterly of Film, Radio and Television*, vol. 7, no. 2, 1952, pp. 116-128.

Saïd, Edward. *Orientalisme : L'Orient créé par l'Occident*. Éditions du Seuil, 1980.

Steckmesser, Kent L. "Paris and the Wild West." *Southwest Review*, vol. 54, no. 2, 1969. pp. 168-174.

Vanel, Grégory. « Les nouvelles figures de l'hégémonie américaine ». *Études Internationales*, vol. 38, no. 4, 2007, pp. 559-577.

<https://www.erudit.org/revue/ei/2007/v38/n4/018279ar.html>.